

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130627-2013_B261-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B261

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché de réparation, dépannage et fourniture de pneumatiques pour les véhicules d'exploitation de la C.P.A. (n° 13M048)

Le 27 juin 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 juin 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron –

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BOYER Michel – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri –

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles –

Monsieur Gérard BRAMOULLE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 27 JUIN 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean-Marc PERRIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché de réparation, dépannage et fourniture de pneumatiques pour les véhicules d'exploitation de la Communauté du Pays d'Aix (n°13M048)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne un marché relatif à des prestations de maintenance et de fourniture de pneumatiques pour les véhicules de collecte et d'exploitation de la Direction des Collectes. Ce marché vise à renouveler les prestations objet du marché n° 09M0047 qui arrive à échéance le 20 juillet 2013 et permet d'assurer l'entretien du parc de la collecte et la continuité du service public.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Objet du marché

Le présent rapport porte sur un marché de services relatif aux prestations de « Réparation, dépannage et fourniture de pneumatiques pour les véhicules de collecte et d'exploitation »

Variantes : Les variantes n'étaient pas autorisées.

Allotissement et tranches : Le marché n'est pas décomposé en tranches et ne fait l'objet d'aucun allotissement

Durée du marché : Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une période de 12 mois. Il est reconductible expressément 3 fois pour une période identique.

Mode d'exécution du marché : Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché s'exécute par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils annuels suivants définis à l'acte d'engagement :

- seuil minimum : 25 000,00 € HT ;
- seuil maximum : 75 000,00 € HT.

Prix : Les prestations seront rémunérées par application des prix du Bordereau aux quantités réellement exécutées.

Estimation du marché :

L'estimation du marché est de 32 000 € HT/an.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été adressé le 15 avril 2013 et, a été publié sur les supports de publicité suivants :

- | | |
|----------------------------------|---------------|
| - J.O.U.E | du 18/04/2013 |
| - B.O.A.M P | du 18/04/2013 |
| - La Provence | du 18/04/2013 |
| - Le Moniteur | du 19/04/2013 |
| - La Plate-forme achatpublic.com | du 15/04/2013 |

Sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations - coefficient 0.80
- Valeur technique - coefficient 0.20

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 juin 2013 a décidé d'attribuer :

- le marché n° 13M048 à la société AYME et Fils pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 29.860,38 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 14 juin 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M048 de réparation, dépannage et fournitures de pneumatiques pour les véhicules d'exploitation de la Communauté du Pays d'Aix attribué à la société **AYME et Fils** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **29.860,38 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 812 - Nature 61 551.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché de réparation, dépannage et fourniture de pneumatiques pour les véhicules d'exploitation de la C.P.A. (n° 13M048)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



3 JUIL. 2013